Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures
RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE

Notes

Listed and filed by subject and increasing year/month/date.

Memorandums of Understanding (MOUs) are defined as international statements of intent or best efforts that are not binding in law but carry moral and /or political weight. Because MOUs are not binding, they can be signed between respective Government Departments, provinces and agencies, none of which are required to send copies to the Department of Foreign Affairs and International Trade. For this reason the Department has a very incomplete list of MOUs. For more pertinent information regarding MOUs we would suggest that application be made to the relevant Department, province and agency.

The texts of listed MOUs available from the Treaty Section (JLAB).

Notes

Ces mémoires d'entente sont enregistrés et classés par sujet et, par l'année la plus ancienne/mois/jour.

Les Protocoles d'entente (PE) sont des déclarations d'intention ou d'effort maximum faites au niveau international, qui n'ont pas de force exécutoire en droit, bien qu'elles comportent une obligation morale et/ou politique. N'étant pas exécutoires, les PE peuvent être signés par des ministères, des provinces et des organismes, qui ne sont pas tenus d'en envoyer copie au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. C'est pourquoi le Ministère ne dispose que d'une liste très partielle de protocoles d'entente. Pour obtenir les renseignements appropriés sur un PE, nous suggérons d'en faire la demande au ministère, à la province ou à l'organisme concerné.

Les originaux et copies des mémoires d'entente sont disponible dans la Section des Traités (JLAB).

58355711(a)